

des droits de la personne. Tout d'abord, nous disposons d'une jurisprudence importante en ce qui concerne la définition et la propagation de la haine. Ensuite, le Canada possède de nombreux experts de l'Internet et des télécommunications.

J'aimerais également aborder certains des thèmes qui se sont dégagés des consultations menées auprès des citoyens.

La Conférence de Beijing a libéré des énergies et un intérêt sans précédent dans le domaine des droits de la femme, depuis le jour où l'idée a germé jusqu'aux dernières minutes de négociations au sujet de la Plate-forme d'action.

Le Canada est engagé depuis longtemps dans la promotion des droits de la femme et il a pris l'initiative de faire instaurer la fonction de rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes. Je suis fier de ce que le Canada a accompli sur le plan international, mais nous devons continuer de travailler dans notre propre pays pour éliminer la violence et la discrimination.

Le message qui ressort de la Conférence de Beijing et qui devrait continuellement éclairer notre travail est le suivant : les droits de la femme sont un élément intégral des droits de la personne.

Il n'existe sans doute pas plus grande injustice dans le monde que la violation des droits des enfants. C'est pourquoi le Canada a annoncé dernièrement que les enfants deviendront un élément central de sa politique étrangère. J'invite les autres pays à en faire aussi leur priorité. Car, même si nous avons ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant plus rapidement que tout autre traité, ces droits sont tous les jours violés massivement partout dans le monde. Il faut savoir que 200 millions d'enfants de moins de 13 ans travaillent et que 100 millions vivent dans la rue. Il faut aussi savoir que la moitié des réfugiés de la planète sont des enfants et que plus de cinq millions d'enfants sont blessés ou deviennent invalides chaque année à cause de la guerre.

Nous ne devons pas nous laisser paralyser par l'énormité du problème. Nous devons plutôt agir en nous penchant sur des questions bien précises. L'une des formes les plus odieuses du travail des enfants est sûrement la prostitution. Nous pouvons et devons prendre des mesures concrètes, tant dans nos pays qu'à l'étranger, pour mettre fin à cette pratique.

J'ose espérer que nous en arriverons bientôt à une entente au sujet du protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, ainsi qu'à la prostitution et à la pornographie enfantines. À cet égard, j'annonce aujourd'hui que le Canada s'apprête à introduire un projet de loi qui permettra de poursuivre au criminel, au Canada même, les Canadiens impliqués dans les activités liées à